

**Une voix:** Vous l'avez déjà dit.

**L'hon. M. Martin:** Oui. Et je le répéterai, parce qu'il y a, dans notre pays, des milliers de gens qui tiennent à ce que nous le disions. Je dirai donc ceci, monsieur le président: lorsqu'il s'agit d'une question de cette importance, nous avons le droit d'attendre du président qu'il accorde l'interprétation la plus libérale aux actes de ceux qui siègent sur les bancs de l'opposition. C'est la tradition de la Chambre. Prétendre que comparer les statistiques du chômage au Canada avec celles d'autres pays, ce n'est pas conforme aux règles applicables à un débat, même aussi limité que celui-ci, voilà un argument que j'aurais beaucoup de peine à accepter. Il me semble qu'il nous est possible, en discutant de la requête du gouvernement en faveur d'autres subsides, de mettre en doute la compétence du gouvernement, en face de certaines situations qui se traduisent par le problème actuel du chômage au Canada.

Voici ce que je dirai au ministre du Travail. Notre parti lui a exposé certaines vues ou des projets de solution. Le ministre du Travail a promis qu'il les étudierait, dans la dernière déclaration qu'il a faite à la Chambre. Or, jusqu'ici il n'en a pas encore dit un mot. Le seul indice que nous ayons en ce moment de l'intérêt ou de l'inquiétude que manifeste le gouvernement à l'égard de ce problème, c'est la déclaration qui a été faite aujourd'hui, selon laquelle, faisant suite à une requête reçue du secrétaire de l'Association des maires et des municipalités du Canada, le gouvernement aurait décidé de prolonger d'un mois le programme de travaux d'hiver. Or, cette proposition a été faite par des membres de l'opposition il y a des semaines. Elle a été faite par certains députés qui siègent à la droite de M. l'Orateur et qui appuient le gouvernement. Mais le ministre du Travail, j'en suis sûr, ne croit pas du tout que le fait de prolonger d'un mois, c'est-à-dire jusqu'en mai, ce faible programme de travaux d'hiver, va régler le sort des chômeurs additionnels que nous avons au pays, en plus de ceux que nous comptons le mois dernier. Au plus, selon le calcul estimatif du ministre du Travail, ce programme de travaux d'hiver pourra employer 40,000 hommes. Or, depuis les derniers chiffres que nous avons eus, nous comptons 55,000 chômeurs de plus. Est-ce là le seul programme que le gouvernement va offrir pour essayer de remédier à la situation?

Nous voulions que ce problème soit transféré du ministère du Travail à l'ensemble du gouvernement. Or le ministre du Travail n'a pas tenu suffisamment compte de notre proposition. Surtout après les observations formulées

[L'hon. M. Martin.]

l'autre jour par le gouverneur de la Banque du Canada, on conviendra d'une manière générale qu'il s'agit d'un problème qui ne ressortit pas exclusivement au ministre du Travail mais aussi au ministre des Finances, au ministre de la Production de défense, au ministre de Santé nationale et du Bien-être social, au gouverneur de la Banque du Canada et à d'autres.

Pourquoi n'aurions-nous pas, comme le propose le chef de l'opposition, un conseil de l'expansion économique, de l'automatisation et de l'emploi? Lorsque les honorables vis-à-vis étudieront le problème, je les engage à tenir compte de ce qui a été fait au Royaume-Uni. J'ai ici l'édition de 1959 d'un livret intitulé: *All the Answers* (Toutes les réponses). Publié par le parti conservateur de Grande-Bretagne, ce livret renferme le programme du parti du même nom que portaient autrefois les honorables vis-à-vis lorsqu'ils briguaient les suffrages de la population canadienne. Je les invite à écouter ce qui est dit, à la page 31, au sujet du plein emploi dans l'industrie. Voici ce que le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Macmillan, dont on a parlé aujourd'hui à l'appel de l'ordre du jour, et son gouvernement déclarent au sujet de la manière dont ils se sont attaqués au problème du chômage. En Grande-Bretagne, seulement 2 p. 100 des effectifs ouvriers sont sans travail. Je cite:

Même au cœur de la plus importante récession commerciale d'après-guerre, alors que le chômage dans les autres pays a augmenté de 10 p. 100 et plus, en Grande-Bretagne il n'a jamais dépassé 2.8 p. 100.

Je souhaiterais que le ministre des Finances puisse se targuer d'un pareil résultat, au lieu de nous dire, en se fondant sur les chiffres les plus bas, que le chômage s'établit entre 8 et 9 p. 100.

Je demande aux honorables députés d'écouter ce que disent les conservateurs en Grande-Bretagne. Leurs propos font contraste avec ceux des conservateurs du Canada qui ne peuvent pas tenir le même langage:

Les conservateurs ont toujours estimé, cependant, que le gouvernement, en plus de maintenir un niveau d'emploi généralement élevé dans l'ensemble du pays, se doit en particulier de combattre le chômage dans les régions surtout où il sévit constamment au-dessus de la moyenne nationale.

Comme le ministre du Travail le sait, il y a certaines régions où la main-d'œuvre est excédentaire. Il y a des régions où la situation dure depuis quelque temps, comme l'a dit le chef de l'opposition. En Grande-Bretagne, le gouvernement a réglé un tel problème par une série de lois appelées lois régionales. Il y a eu les lois régionales de 1934, 1936 et 1937; la loi principale en vigueur de nos jours est désignée sous le nom de loi de 1945 sur la répartition de l'industrie.